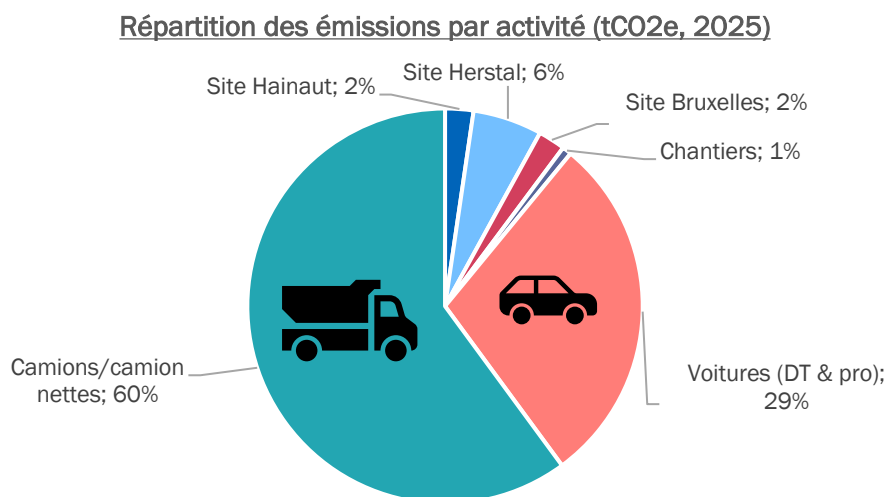


L'empreinte carbone de Newelec

Dans le cadre de la certification Échelle de Performance CO₂, Newelec a mesuré ses émissions de gaz à effet de serre pour l'année 2025, scope 1, 2 et scope 3 partiel*. Celle-ci est de 1 225 tCO₂e. Le graphique suivant illustre la répartition des émissions totales de CO₂ par poste.



Pour ramener ces postes par scope (= périmètre d'activité), voici ce que l'on considère :

- **Scope 1** : 750 tCO₂e (62%)
En ce compris : Énergie directement utilisée pour les activités commerciales (bureaux, ateliers, chantiers, matériel, voitures).
- **Scope 2** : 70 tCO₂e (6%)
En ce compris : Électricité.
- **Scope 3 (partiel)** : 400 tCO₂e (32%)
En ce compris : Déplacements domicile travail et émissions indirectes des postes du scope 1 & 2.

Les objectifs de réduction

Newelec s'est fixé 3 objectifs à atteindre d'ici 2028 par rapport à 2024 :

- **D'un point de vue énergétique :**
 - Réduire de 20% la consommation énergétique
 - Atteindre 100% d'électricité verte dans le mix énergétique soit 10% du mix d'énergie total
- **D'un point de vue émissions :**
 - Émettre -20% d'émissions de GES sur les scopes 1 et 2, ainsi que les émissions incluses dans le scope 3 partiel.

Comment mettre en œuvre ces objectifs ?

3 piliers constituent aujourd'hui le plan de réduction (réduit) de l'entreprise :

1. Pilier Stratégique



Communication, mobiliser les fournisseurs et les clients, finaliser la certification Unitar (17 ODD), optimisation de l'EMS...

2. Pilier Bureaux

Extension des PV sur les sites d'activité pertinents, installation d'une batterie, de bornes, contrat d'électricité verte...

3. Pilier Mobilité

Test de camionnettes électriques, HVO, optimiser la logistique, promouvoir la mobilité douce...

L'entreprise a réalisé en 2024 le bilan carbone complet de ses activités et possède donc un plan de réduction englobant le scope 3 complet de ses activités (éco-conception, retour chantier...)

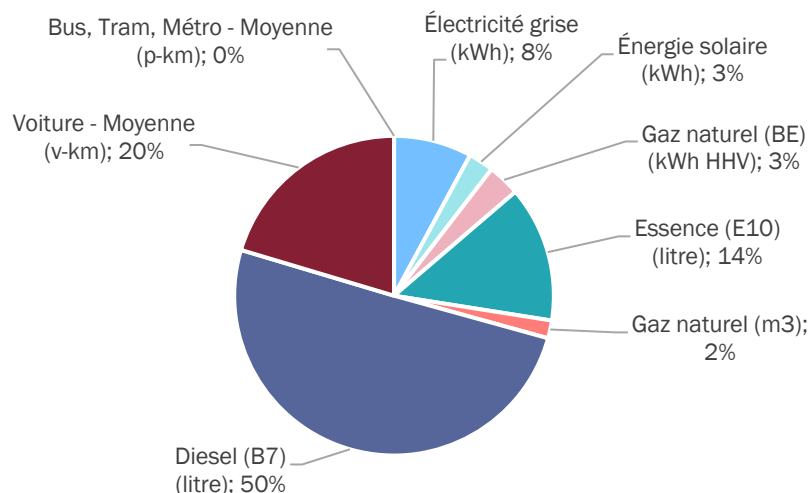
Quelle est l'ambition de Newelec par rapport au secteur ?

Newelec se considère à niveau vis-à-vis des autres acteurs du secteur. Certaines entreprises concurrentes sont déjà certifiées (1 an d'avance). Cependant, Newelec a entrepris des actions pour sa décarbonation depuis 2024 avec sa certification Unitar (17 ODD) et son 1^{er} bilan carbone complet. L'accès doit désormais être mis sur la réalisation du plan de réduction.

La consommation énergétique de Newelec

Pour ramener ces émissions de GES à des notions énergétiques, voici le récapitulatif de la consommation énergétique de Newelec par type d'énergie :

Répartition de la consommation par source d'énergie (kWh, 2025)



- **Scope 1** : 2.400 MWh (53%)
En ce compris : Énergie directement utilisée pour les activités commerciales (bureaux, ateliers, chantiers, matériel, voitures).
- **Scope 2** : 430 MWh (9%)
En ce compris : Électricité.
- **Scope 3 (partiel)** : 1700 MWh (37%)
En ce compris : Déplacements domicile travail et émissions indirectes des postes du scope 1 & 2.

Initiatives pour décarboner le secteur de la construction

Newelec a participé à plusieurs initiatives en partenariat avec divers acteurs du développement durable en Wallonie et/ou dans le secteur de la construction. Ces initiatives sont les suivantes :

- La participation de l'entreprise à un événement organisé par Polygones permettant le partage d'expérience d'entreprises certifiées EPCO2 dans le secteur de la construction (juin 2026) ;
- Plusieurs rencontres dans le cadre de la certification sur les 17 ODD Unitar avec la CCI.

La participation à la table ronde « Décarbonons la Construction » a permis d'amener un retour d'expérience sur les mesures déjà entreprises par Newelec et de retirer un apprentissage des expériences des autres entreprises présentes. En effet, chaque entreprise a apporté son témoignage sur une action spécifique de décarbonation : motivations, difficultés, résultats etc. Newelec a présenté l'action : électrification des camionnettes électriques.

L'objectif était de partager les étapes clés pour faire aboutir le projet de façon robuste et permettre aux autres entreprises de répliquer un processus efficace pour son propre cas.

Engagements légales

Newelec s'engage à respecter les exigences légales d'application en matière d'économie d'énergie, d'énergie renouvelable et de réduction du CO2. Elle s'engage également à améliorer continuellement ses performances en matière d'énergie et de CO2 ainsi que son système de gestion de l'énergie et du CO2.

Plus d'informations

Retrouvez plus d'informations sur les tenants et aboutissants de la certification via ce lien : <https://www.echelledeperformanceco2.be>

Pour identifier les entreprises déjà certifiées Echelle de Performance CO2, ce lien est à parcourir : <https://www.echelledeperformanceco2.be/participants/>